



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 septembre 2024

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 11 septembre 2024;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 11 septembre 2024 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 11 septembre 2024;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation le 11 septembre 2024;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Anne RIFF, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELEISEN, Nadine VOLK, Estelle LEVY, Delphine BIEHLER, Laurence PALMER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, Mmes, Stéphanie HUSSER, Anne RINIÉ, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales sont absents et excusés.

M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal, est absent.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire a donné procuration à M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absent : 1 Procurations : 5

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Mme Estelle LEVY, Conseillère Municipale, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 38 du mandat 2020-2026 :

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 23 juillet 2024
2. ADMINISTRATION GENERALE
 - A. Approbation de la modification statutaire de la Communauté de Communes de Sélestat - Transfert du siège
 - B. Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms
3. AFFAIRES SCOLAIRES - EDUCATION
Mise à disposition de locaux - École Élémentaire Simone VEIL - Périscolaire
4. VOIRIE-RESEAUX
Réhabilitation du Pont du Giessen - Lot 2 Glissières de sécurité - Avenant n° 1
5. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE
6. COMMUNICATIONS
7. VŒUX - DIVERS

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2024	Adopté à l'unanimité 1 Abstention
2. ADMINISTRATION GENERALE	
A) Approbation de la modification statutaire de la Communauté de Communes de Sélestat - Transfert du siège	Adopté à l'unanimité
B) Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms	Adopté à l'unanimité
3. AFFAIRES SCOLAIRES - EDUCATION	
Mise à disposition de locaux - École Élémentaire Simone VEIL - Périscolaire	Adopté à l'unanimité
4. VOIRIE-RESEAUX	
Réhabilitation du Pont du Giessen - Lot 2 Glissières de sécurité Avenant n° 1	Adopté à l'unanimité
5. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté

Le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée présente.

DCM-2024-09-1

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 23 juillet 2024

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, fait observer concernant son intervention figurant en page 33 du projet de Procès-Verbal, qu'il y a lieu de modifier la phrase suivante : le 25 juillet à 17h en salle du Conseil Municipal aura lieu une réunion du SDEA concernant le puits de captage afin de trouver une formule pour éliminer le tétrachloroéthylène.

Outre cette modification, le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2024 préalablement diffusé est approuvé à l'**UNANIMITE** des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Hervé DISTEL	X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				X
WABGELL Dominique	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2024-09-2A

2. ADMINISTRATION GENERALE

A. Approbation de la modification statutaire de la Communauté de Communes de Sélestat Transfert du siège

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les statuts d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale mentionnent l'adresse du siège de celui-ci. Aussi, par délibération du 22 juillet 2024, la Communauté de Communes de Sélestat (CCS) a proposé de modifier cette adresse, qui figure dans ses statuts.

Depuis le déménagement des services en décembre 2023, la nouvelle adresse du siège de la CCS est le **15 boulevard du Maréchal Leclerc à SELESTAT**.

S'agissant d'une modification statutaire, il convient, sur la base d'une délibération concordante avec celle de la CCS, de solliciter l'avis des douze Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté. Cette modification doit recueillir une majorité qualifiée, soit par deux tiers des Communes représentant la moitié de la population totale, soit par la moitié au moins des Communes représentant les deux tiers de la population.

Les Conseils Municipaux doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération, étant entendu qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-20 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1995 portant création de la Communauté de Communes de Sélestat ;
- VU** les arrêtés préfectoraux portant modification des statuts, et notamment l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2005 en ce qu'il porte modification de l'adresse du siège administratif de la Communauté de Communes de Sélestat ;
- VU** la délibération du 14 février 2022 relative au projet pour le nouveau siège sis au 15 boulevard Leclerc à Sélestat ;
- VU** le projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes de Sélestat ;

Il est proposé au Conseil :

- D'APPROUVER** le transfert du siège de la Communauté de Communes de Sélestat au **15 boulevard Maréchal Leclerc à Sélestat** ;
- D'APPROUVER** les modifications des statuts de la Communauté de Communes de Sélestat ;
- DE CHARGER** le Président d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire indique que la présente délibération concerne une modification des statuts pour uniquement prendre en compte le transfert du siège au 15 Boulevard du Maréchal Leclerc.

Suite à la réunion du Conseil Communautaire du 24 mai 2024, le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 mai, avait déjà approuvé la modification des statuts comprenant différents ajustements complémentaires. Seule la modification de l'adresse du siège a été retenue par la Préfecture.

En réponse aux questions de Mmes Estelle LEVY et Christelle HIRSCHMANN, Conseillères Municipales, le Maire explique qu'il faut une nouvelle décision du Conseil Municipal pour uniquement modifier l'adresse du siège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le transfert du siège de la Communauté de Communes de Sélestat au **15 boulevard Maréchal Leclerc à Sélestat** ;

APPROUVE les modifications des statuts de la Communauté de Communes de Sélestat ;

CHARGE le Président d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Hervé DISTEL	X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGBELL Dominique	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
RIF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2024-09-2B

2. ADMINISTRATION GENERALE

B. Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

La Commune de Scherwiller a déjà recours aux offres d'une Centrale d'Achat qui est l'UGAP, permettant ainsi d'optimiser sa politique d'achats.

Une nouvelle Centrale d'Achat publique susceptible de répondre aux besoins de la Commune pour l'acquisition de matériels, logiciels et prestations informatiques ainsi que télécoms a été créée.

La CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et Télécoms) est une association -- loi 1901 à but non lucratif. Elle est dédiée aux Collectivités et bailleurs sociaux permettant ainsi de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du Code de la Commande Publique.

La CANUT se veut au plus près des besoins des acheteurs publics :

- Proximité et transparence avec les bénéficiaires
- Gestion en toute sécurité, rapide et simplifiée des achats
- Des marchés adaptés au besoin de ses adhérents
- Une équipe d'acheteurs experts du numérique et de télécoms
- Une relation directe avec les titulaires des accords-cadres
- Une aide et des conseils juridiques durant l'exécution des marchés

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'Association. La tarification est construite sur la base d'un coût unitaire annuel par accord-cadre souscrit, avec des remises lors de la souscription de marchés supplémentaires, le tout plafonné à partir de trois marchés souscrits.

Pour la Commune de Scherwiller (- de 100 employés) chaque marché souscrit nécessitera une adhésion de 150,-€ par an par accord-cadre souscrit avec des remises lors de la souscription de marchés supplémentaires (pouvant aller de 20 à 50 %), avec un plafonnement du montant total des adhésions fixé à 450,- €/an.

Il est proposé au Conseil :

D'AUTORISER l'adhésion de la Commune à la Centrale d'Achat du Numériques et Télécoms, selon les modalités susmentionnées ;

D'AUTORISER le Maire à signer les documents correspondants pour formaliser cette adhésion, les conventions de suivi de chaque marché, ainsi que toute pièce y afférente.

Le Maire explique qu'une consultation avait été lancée en juin 2024 pour relancer le marché téléphonie : Lot 1 -Fixe-internet et lot 2- Téléphonie mobile, qui arrive à échéance le 30 novembre prochain.

Une nouvelle Centrale d'Achat du Numérique et Télécoms (CANUT) a été créée et a vu le jour le 1^{er} juillet 2024.

Au vu des résultats, la solution la plus simple et bien plus économique pour la Commune est d'adhérer à la CANUT plutôt que de donner suite à la consultation déjà lancée.

À Mme Karine VOGELISEN, Conseillère Municipale, se posant des questions concernant le coût de l'adhésion de 150,- € HT par an par accord-cadre, le Maire explique que des souscriptions de marchés supplémentaires peuvent se faire avec application de remises, avec un plafonnement du montant total des adhésions fixé à 450,- € HT/ an.

À Mmes Christelle HIRSCHMANN et Nadine VOLK, Conseillères Municipales, indiquant que l'achat d'ordinateurs pourrait également rentrer en ligne de compte, en particulier pour les écoles, le Maire répond que c'est bien une possibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'adhésion de la Commune à la Centrale d'Achat du Numériques et Télécoms, selon les modalités susmentionnées ;

AUTORISE le Maire à signer les documents correspondants pour formaliser cette adhésion, les conventions de suivi de chaque marché, ainsi que toute pièce y afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Hervé DISTEL	X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2024-09-3

3. AFFAIRES SCOLAIRES - EDUCATION

Mise à disposition de locaux – École Élémentaire Simone VEIL - Périscolaire

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Depuis la prise de compétence petite enfance et accueil périscolaire en 2008, la Communauté de Communes de Sélestat s'est progressivement dotée de structures permettant d'accueillir les enfants sollicitant ce service dans les différentes communes de son territoire, et notamment à SCHERWILLER.

Les demandes liées à ce service sont en constante hausse et il convient de maintenir, voire augmenter, les places préexistantes pour la rentrée scolaire 2024.

L'École Élémentaire Simone VEIL de Scherwiller, à proximité immédiate du périscolaire, possède des locaux disponibles pour assurer ce service. Il convient donc de renouveler et adapter la convention précédente.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de locaux appartenant à la Commune de Scherwiller, à la Communauté de Communes de Sélestat pour la mise en œuvre de l'accueil périscolaire.

La Communauté de Communes de Sélestat occupera les locaux de l'École Élémentaire Simone VEIL, situés au 2A rue de l'Alumnat à Scherwiller, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, de 15h45 à 18h30.

Les locaux qui abriteront les activités de la Communauté de Communes de Sélestat sont une propriété de la Commune de Scherwiller.

Ils se composent d'espaces partagés avec d'autres utilisateurs :

- un hall d'entrée de 74,31 m² ;
- une circulation / vestiaire au RdC de 47,01 m²;
- une grande salle au RdC (N°4) de 61,27 m²;
- les sanitaires et leur dégagement au RdC de 44,47 m² ;
- la salle d'évolution au Rdc de 161,63 m² ;
- les sanitaires attenants à la salle d'évolution de 9,70 m² ;
- une partie de l'espace de rangement attenant à la salle d'évolution ;
- la cour de l'école.

soit un total de 398,39 m².

La mise à disposition est consentie à titre gratuit et la Commune ne refactura pas les frais de fonctionnement des locaux puisque par ailleurs partagés.

Une convention a été élaborée et est soumise au Conseil Municipal. Elle est valable pendant deux années à compter du 1^{er} septembre 2024 et sera tacitement renouvelée année par année, pour une durée totale de 5 ans.

Il est proposé au Conseil

D'APPROUVER la convention précitée ;

D'AUTORISER Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente

Le Maire précise que le bâtiment de l'école élémentaire est bien plus adapté que l'ancien cabinet médical. Des espaces verts sont d'ailleurs présents sur le site de l'école, ce qui n'est pas le cas au cabinet médical.

M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, indique que le périscolaire est organisé par la Communauté de Communes et soulève la question de la valorisation de la mise à disposition en indiquant que la Salle Polyvalente Alphonse HAAG est déjà mise à disposition les midis pour les repas des enfants.

Le Maire explique qu'il y a lieu de tenir un raisonnement d'équité sur le territoire, et que lorsque les locaux appartenant à la Comcom sont insuffisants, les communes se proposent de mettre des locaux à disposition afin de pouvoir répondre aux attentes des familles. Il indique que l'ouverture de dix places supplémentaires coûtent environ 10.000, - €, pour la Comcom et que ce coût est pris en charge par la Communauté des Communes.

Le taux d'accueil des enfants est très bon : 95 % des demandes en périscolaire obtiennent une réponse positive.

Le Maire indique que si la Commune ne propose pas de lieu pour accueillir le périscolaire, la Communauté de Communes ne peut pas ouvrir de places complémentaires.

À Mmes Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, et Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, demandant si la mise à disposition des locaux est gratuite dans toutes les Communes, le Maire confirme que c'est bien le cas. Les locaux sont nettoyés par le prestataire de la Communauté de Communes qui, quant à elle, prend souvent en charge les investissements nécessaires.

M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, intervient et indique qu'il ne voit pas d'objection pour la mise à disposition mais demande de trouver une solution à long terme.

Le Maire indique qu'à Ebersheim, l'ancien Crédit Mutuel a été acheté par la Communauté des Communes de Sélestat et qu'il y a un projet de crèche en complément d'un accueil périscolaire. C'est le cas aussi de l'ancien presbytère à Kintzheim et sans doute de l'ancienne chapelle de l'Alumnat chez nous.

M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, précise qu'il existe un autre système de garde. Ce sont les assistantes maternelles qui peuvent également intervenir. Il relève que d'ici cinq ans, il y aura une baisse significative du nombre des assistantes maternelles.

Le Maire indique que la Caisse d'Allocation Familiales aide de manière importante au niveau des créations de crèches, voire périscolaires, et relève que les places ne sont pas toutes prises dans les crèches. Il mentionne qu'à Kintzville il y a déjà une crèche privée et qu'une seconde pourrait ouvrir prochainement à Scherwiller au centre bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention précitée ;

AUTORISE Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		

SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Hervé DISTEL	X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2024-09-4

4. VOIRIE - RESEAUX

Réhabilitation du Pont du Giessen - Lot 2 Glissières de sécurité - Avenant n° 1

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint

Par délibération en date du 23 juillet 2024, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux relatifs au projet de réhabilitation du pont du Giessen, rue de Sélestat.

Il en est ainsi du lot N° 2 – Glissières de sécurité, attribué à l'entreprise SAERT de Benfeld, pour un montant de 8 809,- € HT soit 10 570,80- € TTC.

L'avenant N° 1 au marché proposé concerne l'ajout supplémentaire de glissières de sécurité, prévues au cahier des charges du dossier de consultation.

Cette prestation supplémentaire chiffrée à 2 642,00 € HT représente un écart de 29,9 % du lot N° 2 par rapport à son montant initial, soit un écart de 4,54% du montant global de l'ensemble du marché. Le nouveau montant de l'opération pour les trois lots s'établira en conséquence à 71.415,45 € HT soit 85.698,54 € TTC.

Pour rappel, l'estimatif global de l'opération était de 110 000,00 € TTC.

Vu l'avis favorable en date du 29 août 2024 de la Commission d'Appel d'Offres informelle, il est proposé au Conseil :

D'APPROUVER l'avenant N° 1 au marché précité, d'un montant de 2 642,00- € HT portant ainsi le lot N° 2 – Glissières de sécurité à 11 451,- € HT soit 13 741,20- € TTC ;

D'AUTORISER le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, indique que la mise en place des glissières de sécurité a été réalisée et que l'avenant n° 1 présenté ce soir au Conseil Municipal concerne l'ajout de glissières supplémentaires puisqu'une ligne avait été oubliée lors de l'établissement du DQE (Devis quantitatif estimatif).

Il précise que toutes les glissières ont été remplacées, qu'elles ont été mises aux normes et qu'elles sont de bonne qualité.

M. SCHEIBLING signale que les travaux d'enrobés ont été effectués et qu'il reste à réaliser les joints de chaussées.

M. SCHEIBLING indique encore que les gravillons mis en place Route de Sélestat et sur le pont du Giessen concernent le lot entretien des chaussées. Ces enduits superficiels nécessitent 30 % de gravillons en plus, pendant 3 jours. Ensuite il y aura un passage de la balayeuse.

En réponse aux questions de M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal et de Mme Estelle LEVY, Conseillère Municipale, au sujet du marquage horizontal à prévoir, M. Philippe SCHEIBLING, indique qu'un groupement de commande est lancé afin de prévoir rapidement le nouveau marquage de la piste cyclable et de la ligne centrale.

Ce groupement de commande est prévu entre la Communauté des Communes de Sélestat au vu de ses compétences liées aux pistes cyclables et la Commune de Scherwiller pour ce qui concerne l'axe central.

M. SCHEIBLING précise que la signalisation adéquate a été mise en place.

Pour la rue des Vosges, est prévu également un tapis général de gravillonnage qui sera effectué, ce en fonction de la météo.

Le nouveau montant de l'opération pour les trois lots s'établira à 71.415,45 € HT et est largement en dessous des prévisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant N° 1 au marché précité, d'un montant de 2 642,00- € HT portant ainsi le lot N° 2 – Glissières de sécurité à 11 451,- € HT soit 13 741,20- € TTC ;

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Hervé DISTEL	X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
RIFP Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2024-09-5

5. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision Municipale en date du 23 juillet 2024 portant attribution du marché relatif aux sorties piscine de l'année scolaire 2024-2025 de l'école élémentaire Simone VEIL. Le marché est confié à l'entreprise AUTOCARS SCHMITT de 67600 MUTTERSHOLTZ pour un montant de :

- 134,13 € HT par sortie du 20/09/2024 au 24/06/2025 soit 30 séances,
 - 190,91 € HT par sorties du 22/04/2025 au 24/06/2025 soit 10 séances.
- Soit un montant total des 40 séances programmées de 5 933,- € HT.

Décision Municipale en date 31 juillet 2024 relative au lancement d'une consultation relative à l'acquisition d'un serveur informatique pour la Mairie.

Décision Municipale en date du 08 août 2024 portant attribution du marché relatif à l'acquisition d'un serveur informatique pour la Mairie.

Le marché est confié à la Société QUIRIN SR, 8 rue du Petit Colmar à 68280 SUNDHOFFEN pour un montant **8.368,- € HT soit 10.041,60 € TTC.**

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision Municipale en date 26 juillet 2024 relative à la location des Salles 1 et 7 de la Maison des Associations pour la période du 02 septembre 2024 au 06 juillet 2025 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
<u>Les lundis</u> : De 16h00 à 21h30 <u>Les Mardis</u> : De 11h00 à 12h30 et de 16h00 à 20h00 <u>Les Mercredis</u> : De 09h00 à 14h00 <u>Les Jeudis</u> : De 16h00 à 20h00 <u>Les Vendredis</u> : De 16h00 à 20h30 <u>Les samedis</u> : De 09h00 à 11h30	M. Marc DEYBER École de Musique Châtenois-Scherwiller	Cours de musique	Gratuit

Décision Municipale en date 26 juillet 2024 relative à la location de la Salle 5 de la Maison des Associations pour la période du 02 septembre 2024 au 06 juillet 2025 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
<u>Les lundis</u> : de 20h00 à 22h00 <u>Les samedis</u> : de 14h00 à 17h00	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Couture	Gratuit

Décision Municipale en date 30 juillet 2024 relative à la location de la salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le 1^{er} septembre 2024 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
MJC	Bourse aux jeux Dimanche 1 ^{er} septembre 2024	Gratuit

Décision Municipale en date du 5 août 2024 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le mois d'octobre 2024 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
M. et Mme Philippe FRIEDEN	Fête d'anniversaire Samedi 5 octobre 2024	450 euros
MJC	Représentations théâtrales Samedi 12 et dimanche 13 octobre 2024	Gratuit

Décision Municipale en date du 4 septembre 2024 relative à la location de la Salle 13 de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour la période du 10 juillet 2024 au 06 juillet 2025 :

Dates	Demande de location faite par	Objet de la location	Prix de la location
<u>Les Mardis</u> de 16h15 à 20h45	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Théâtre	Gratuit

(15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil que quatre déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maîtres HUSSER Lionel, MOREAU Benjamin, WEBER Axel, PRUDHON-REBISCHUNG Anne-Catherine, et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
24R0026	2A Rue des Marguerites	Section 26 Parcelle 491/1	07 a 19 ca	Bâti	UCa	
24R0027	14 Rue Ravel	Section 27 Parcelle 190	06 a 44 ca	Bâti	UB	
24R0028	1 Route d'Ebersheim	Section 9 Parcelles 174/34 35	05 a 17 ca 00 a 33 ca	Bâti	UB	
24R0029	Route des Romains	Section 6 Parcelle 243/94	04 a 11 ca	Non bâti	UA	

- (24) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Décision Municipale en date du 18 juillet 2024 relative au renouvellement de l'adhésion à la Route des Châteaux et cités fortifiées d'Alsace pilotées par Alsace Destination Tourisme. Le montant de l'adhésion s'élève à 1 400 euros pour l'année 2024.

DCM-2024-09-6

6. COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu samedi 14 septembre un sinistre rue du Giessen. Une maison d'habitation a pris feu. Le drame a été évité et la Commune est passée à côté d'une catastrophe.

Les Sapeurs-Pompiers de Barr, Sélestat et Scherwiller étaient sur place avec la grande échelle. Le Maire indique que les habitants de trois logements ont dû être relogés dans l'urgence et qu'il est en train de chercher des solutions pour certaines familles.

- Une réunion publique avec les riverains des rues du Meyerhof et des Loriots a eu lieu le 12 septembre dernier afin de présenter le projet de voirie.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, indique que quelques petites modifications ont été demandées, de même que des espaces verts supplémentaires dans la rue des Loriots. Un nouveau plan a été établi.

M. SCHEIBLING informe le Conseil Municipal qu'une Commission Voirie sera convoquée sous peu.

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de la Commission d'Appel d'Offre a eu lieu le vendredi 13 septembre en présence du CAUE afin de déterminer le choix d'un maître d'œuvre pour la restructuration de la Mairie et la création d'un réseau de chaleur.

Vingt-trois candidats ont répondu à l'appel d'offre. Cinq équipes ont été sélectionnées et ont été conviées pour une audition avec remise d'une offre. Quatre ont répondu favorablement et une équipe a décidé de ne plus donner suite. Le futur Maître d'œuvre « Bleu Cube » de RIXHEIM a été retenu.

- Le Maire indique qu'il a été interpellé quant à la dénomination de la Place publique "Abbé Pierre".

Par délibération en date du 26 février 2007, le Conseil Municipal avait conféré à la Place de la Gare, l'appellation "Place de la Gare - Place Abbé Pierre" où est installée la Communauté EMMAUS de Scherwiller.

Aujourd'hui se pose la question sur la dénomination de cette place et de voir également de manière concertée avec EMMAUS pour que la Place ne fasse plus référence à l'Abbé Pierre. Ce dossier ne peut être traité dans l'urgence, il faut également connaître la position de EMMAUS.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire :

- **Les journées Européennes du Patrimoine auront lieu le samedi 21 et dimanche 22 septembre prochain :**

- **Le samedi** aura lieu à la chapelle de l'Alumnat de 10h à 12h et de 14h à 18 h une découverte de la Géobiologie et des secrets de la chapelle.
- **Le dimanche** à 10h, aura lieu la visite des maisons historiques du village. Rendez-vous devant la Mairie pour le parcours dans tout le village. Les panneaux d'information concernant l'histoire des maisons sont en cours de réalisation.

- **Le samedi 21 et dimanche 22 septembre**

Aura lieu le parcours artistique "Les Légendes alsaciennes le long de l'Aubach à voir et à écouter". Le Rendez-vous est fixé au Pont du Meyerhof.

Mme Joséphine SENS, plasticienne, a réalisé des gravures et des toiles qui seront affichées à l'EHPAD. Une plaquette avec QR code permettra de découvrir une légende racontée par des personnes et des résidents de l'EHPAD.

- Formation "Les gestes qui sauvent"

Cette formation aux premiers secours civiques niveau 1 aura lieu le 28 septembre prochain.

Elle informe le Conseil Municipal qu'il reste encore une place de disponible et indique que l'utilisation d'un défibrillateur permet d'augmenter le taux de survie de 30 % si les personnes savent bien l'utiliser.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire :

- Les travaux d'entretien de voirie ont été réalisés et particulièrement les trottoirs qui ont été refaits dans le quartier des Musiciens - Rue Ravel.

Il indique que les trottoirs n'avaient jamais été refaits depuis la réfection de la chaussée réalisée en 2001/2002.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, fait part aux membres du Conseil Municipal que les riverains de ce quartier sont très contents de la réalisation de ces travaux et ils lui ont indiqué que c'est agréable et propre.

- Les travaux Rue des Vosges sont en cours ainsi que les travaux de renouvellement de chaussées.

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire :

Le 5 octobre prochain aura lieu la « Montée Rose » au Château du Haut-Koenigsbourg organisée par l'Association des dix Communes touristiques du Haut/Koenigsbourg.

A l'EHPAD il y aura une banderole ainsi que des décorations roses.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué :

En vue du Dorf qui paraîtra en octobre, les articles devront être remis en Mairie pour fin septembre. M. MATHIS indique que les photos devront bien être transmises dans un document à part des articles.

M. Olivier SOHLER, Maire :

Informe le Conseil Municipal que le jeudi 10 octobre à 14h30 aura lieu l'inauguration du contournement de Châtenois et qu'il y a lieu à chaque intéressé de s'inscrire individuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

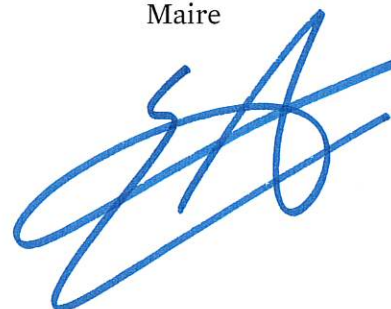
Estelle LEVY

Secrétaire



Olivier SOHLER

Maire



COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 22 octobre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absent : 1 Procurations : 5

Entrée de Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale

DCM-2024-10-1

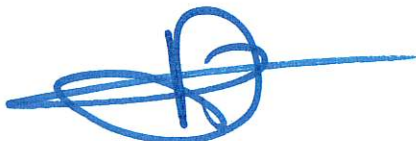
1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 17 septembre 2024

Des modifications mineures ont été demandées, suite à des erreurs matérielles, par Madame Laurence PALMER, Conseillère Municipale.

Outre ces modifications, le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024 préalablement diffusé est approuvé à l'**UNANIMITE** des membres présents lors de la séance.

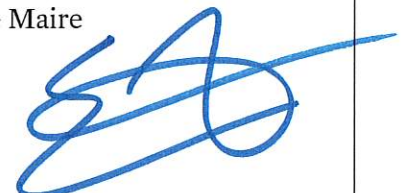
NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire				X
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal				X
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale				X
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 23 octobre 2024
Le Secrétaire de Séance



Gérald DILLENSEGER

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 23 octobre 2024
Le Maire



Olivier SOHLER